

4 Suisse

«Il faut combattre l'hépatite C en prison»

SANTÉ Pour le professeur Hans Wolff, il est temps d'empoigner le problème. Le virus est très résistant et son potentiel de propagation est grand en milieu carcéral

PROPOS RECUEILLIS PAR FATI MANSOUR
@fatimansour

La lutte contre les maladies transmissibles passe aussi par la prison. Dans son ordonnance sur les épidémies, qui accompagne la nouvelle loi du même nom, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, le Conseil fédéral appelle notamment les établissements de privation de liberté à donner accès, selon les besoins et la situation, à du matériel d'injection stérile, à des préservatifs et à un traitement à base de stupéfiants pour les personnes souffrant d'addiction.

«Pouvoir soigner en prison est aussi une manière de protéger la communauté»

La prison de Champ-Dollon a joué un rôle précurseur dans ce domaine très sensible en introduisant l'échange de seringues dès 1996, et seulement quelques autres établissements ont suivi depuis lors en Suisse alémanique. Pourtant, la situation reste très préoccupante s'agissant surtout du virus de l'hépatite C (VHC), qui s'attaque aux cellules du foie et peut entraîner une cirrhose ou un cancer. Pour le professeur Hans Wolff, responsable du Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires à Genève, il faut empoigner ce grave problème en lançant une stratégie nationale.

Pourquoi le VHC inquiète tant les médecins qui œuvrent en prison? Contrairement au virus du sida, le VHC est extrêmement coriace et peut survivre des semaines en dehors du sang et sur des objets de la vie courante, comme des brosses à dents ou des rasoirs. Il se transmet ainsi beaucoup plus facilement et le potentiel de propagation est grand. De plus, la maladie peut demeurer très long-



Hans Wolff: «La prévalence du VHC est au moins dix fois supérieure chez les détenus de Champ-Dollon que dans la population en général.» (EDDY MOTTAZ)

temps sans symptômes apparents et sans que la personne atteinte sache qu'elle est contagieuse.

Le séjour en prison est-il un facteur de risque? La prévalence du VHC est au moins dix fois supérieure chez les détenus de Champ-Dollon que dans la population en général [moins de 1% en Suisse], car beaucoup ont un problème d'addiction et ont consommé de la drogue par voie intraveineuse. La plupart des détenus arrivent en étant déjà infectés et la prison majore le risque sanitaire. Ce danger est encore aggravé par la surpopulation carcérale qui engendre promiscuité, violence et échange d'ustensiles. Quand il y a cinq rasoirs de même cou-

leur sur un lavabo, le risque est vite démultiplié.

La distribution de seringues ne suffit-elle pas à contrôler la transmission? Ce programme est essentiel et il faut saluer l'intelligence des directions qui reconnaissent l'existence de la drogue en milieu carcéral. Cet échange diminue les risques mais ne les élimine pas. Certains détenus n'osent pas dire au service médical qu'ils consomment de l'héroïne ou de la cocaïne et vont continuer à partager des seringues. Il y a aussi la pratique du tatouage qui est interdite et qui se fait clandestinement dans des conditions d'hygiène déplorables. L'encre fabriquée et les ustensiles utilisés pour marquer vont ainsi

circuler en moyenne dix jours entre détenus et permettre au virus de se propager.

Paradoxalement, la prison peut-elle aussi favoriser la prévention de «cette épidémie silencieuse» comme l'a qualifiée l'Organisation mondiale de la santé? Effectivement. Le milieu carcéral permet d'atteindre cette «population captive» qui est vulnérable, souvent migrante ou alors marginale. La prison est un bon endroit pour dépister le VHC et dispenser les soins. Il faut savoir que cette maladie a des conséquences potentiellement très graves pour le foie et qu'il existe aujourd'hui un traitement efficace avec de grandes chances de

réussite. A Genève, on concentre le dépistage sur les détenus qui ont un profil à risque. Seuls 50% des porteurs du VHC savent qu'ils sont infectés, contre 90% des porteurs du HIV.

Le traitement existe mais il est très coûteux. C'est un problème? Il coûte en effet environ 100000 francs par patient et dure trois mois. Pour les détenus, notre service pratique selon les mêmes règles que pour la population libre. Seules les personnes très atteintes sont traitées. Les autres sont surveillées et contrôlées régulièrement. Actuellement, deux détenus bénéficient de ces médicaments. Selon les années, ce nombre peut monter

jusqu'à dix. Il faut savoir que les personnes qui souffrent d'addiction arrêtent souvent le suivi une fois dehors. Le fait de pouvoir les guérir en prison est aussi une manière de protéger la communauté. De plus, la facture de ce traitement sera toujours moindre que celle résultant d'un cancer du foie ou d'une transplantation. Le rapport coût-efficacité est ainsi démontré.

Quels sont les freins à une prévention et à une prise en charge efficaces? A Zurich, par exemple, la médecine pénitentiaire dépend de la Sécurité et c'est ce département qui finance les soins. Les détenus étrangers, dépourvus de statut légal et donc d'assurance, ne peuvent bénéficier que des soins d'urgence. Cela exclut le traitement des maladies chroniques comme les hépatites et beaucoup d'autres affections. Lors d'un récent colloque, un collègue, qui œuvre à la prison de Pöschwies, nous a présenté le cas d'un quinquagénaire condamné à une lourde peine. Ce sans-papiers souffre d'un problème prostatique et d'incontinence urinaire, un mal qui est source de souffrances et de railleries en prison. Malgré cette atteinte à la dignité, l'autorité a refusé les tests diagnostiques et une thérapie adéquate. Cela démontre qu'une structure de soins aux détenus doit respecter les standards de qualité et rester proche de la santé publique. A ces conditions seulement, la médecine pénitentiaire peut jouer son rôle au profit de la communauté de manière efficace.

La nouvelle loi sur les épidémies sera-t-elle utile? Cette loi devrait pousser les autres cantons romands à pratiquer l'échange de seringues en prison. C'est important, car les détenus passent d'un établissement à l'autre. Il n'y a pas de stratégie homogène au niveau national pour lutter contre cette épidémie, ni pour identifier, traiter et prévenir le VHC en milieu carcéral. Il faut que cela change. ■

«Franz avait été lâché de façon peu courageuse»

DÉCÈS DE HANS-RUDOLF STRASSER L'ancien conseiller national Jacques-Simon Eggly avait fait partie du «conseil parlementaire» de l'armée secrète P-26. Il revient sur cette affaire



HANS-RUDOLF STRASSER, DIT «FRANZ», ANCIEN PORTE-PAROLE DU DMF ET MEMBRE DE LA P-26

Publié lundi, un avis de décès pas comme les autres défraie la chronique outre-Sarine. C'est celui de Hans-Rudolf Strasser, décédé le 23 juin à l'âge de 79 ans, et de son épouse, Yvonne, qui s'en est allée le 1er juillet à 65 ans. Hans-Rudolf Strasser avait été le porte-parole du Département militaire fédéral (DMF) jusqu'au 11 décembre 1990, date à laquelle le conseiller fédéral Kaspar Villiger l'avait suspendu avec effet immédiat. Ce jour-là, la radio alémanique avait révélé qu'il était aussi «Franz», l'un des principaux acteurs de l'armée secrète P-26 (Projet 26), ce que le conseiller fédéral ignorait alors.

L'avis de décès ne se contente pas de rendre hommage à «Franz» et à son épouse, qui avait aussi œuvré dans le renseignement. Il adresse une pique à Kaspar Villiger. Le chef du DMF «avait complètement perdu les nerfs à cause de la psychose des fiches et l'avait

chassé sans délai de sa fonction», lit-on. Dans une prise de position écrite, Kaspar Villiger assure que ses relations avec son chef de l'information avaient «toujours été empreintes de respect» et que son limogeage n'était pas lié à son appartenance à la P-26 mais à la nécessité de réformer l'armée et la communication.

Le scandale de la P-26 avait été énorme. Fruit de la Guerre froide, cette structure de l'ombre équipée d'armes et de cachettes mais sans base légale avait été constituée en 1979. L'identité de ses chefs, recrutés par le chef de l'état-major général Jörg Zumstein, était connue de très peu de personnes. La cellule comptait environ 400 membres lors de sa dissolution en 1990.

Les documents liés à cette organisation trouble sont classifiés secrets jusqu'en 2041. En 2009,

toutefois, le Conseil fédéral a levé l'obligation de secret pour ses membres. En 2015, diverses manifestations ont été organisées en Suisse pour rendre hommage à Franz, vingt-cinq ans après, à ces femmes et à ces hommes convaincus de la nécessité de prévenir tout risque d'attaque des forces du Pacte de Varsovie.

Jeanne Hersch membre de la P-26

L'une d'elles s'est déroulée en novembre à la Salle des Rois de l'Arquebuse, à Genève. L'ancien conseiller national et président du Parti libéral Jacques-Simon Eggly y était. «J'ai reçu un petit diplôme», raconte-t-il. «Et je n'ai appris qu'il y a quelques mois que certaines personnes, comme la philosophe Jeanne Hersch, faisaient partie de l'organisation», poursuit-il. Il n'avait pas été lui-même membre de la P-26, mais le commandant de corps Zumstein l'avait sollicité pour faire partie d'un «conseil parlementaire» de cinq membres destiné à offrir un encadrement politique à la P-26.

«Il n'y avait pas de quoi crier au scandale, mais peut-être avait-on manqué de précau-

tions légales. Le conseil parlementaire était un vernis démocratique. Il n'avait qu'un rôle consultatif et n'exerçait pas de contrôle politique. J'avais d'ailleurs été le seul de nous cinq à prendre la parole au Conseil national. Cela reste mon grand souvenir parlementaire», poursuit-il.

Lors de cette intervention, le 13 décembre 1990, Jacques-Simon Eggly s'en était pris à «ceux qui se dégonflent parce que les turbulences arrivent et qui n'assument pas complètement ce qu'ils ont fait.» Il avait souligné «la bonne foi et l'engagement civique des gens qui ont servi à la P-26», mais s'était aussi interrogé sur la «base légale» et le «contrôle politique» de cette structure armée. «Hans-Rudolf Strasser aurait dû dire qu'il en faisait partie. Mais Kaspar Villiger devait bien se douter de quelque chose et plusieurs personnes avaient trouvé qu'il n'avait pas été à la hauteur et l'avait lâché de façon peu courageuse», commente-t-il. ■

BERNARD WUTHRICH, BERNE
@BdWuthrich

PANORAMA

Nouveaux acquittements dans l'affaire Gazprom

L'affaire Gazprom s'est terminée mardi devant le Tribunal pénal fédéral (TPF) par de nouveaux acquittements. Un ex-directeur de la filiale russe d'ABB, d'origine française, est lavé des accusations de corruption portées contre lui par le Ministère public de la Confédération. Un ex-cadre du géant gazier est lui aussi mis hors de cause. Le TPF l'a acquitté de l'accusation de corruption et a classé la procédure ouverte contre lui pour blanchiment. ATS

Chute des demandes d'asile

D'avril à fin juin, la Suisse a enregistré 5962 demandes d'asile, soit un bon quart de moins par rapport au premier trimestre 2016. Mais la tendance est repartie à la hausse avec l'arrivée des beaux jours. Pour la suite de l'année, la situation reste imprévisible. En comparaison avec le deuxième trimestre 2015, le nombre de demandes est aussi en baisse, de 20%, annonce jeudi le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Depuis le début de l'année, la baisse des demandes a été continue jusqu'au mois d'avril. La tendance est repartie à la hausse au mois de mai, conformément aux prévisions. ATS

Holcim peut s'étendre au Mormont

Le cimentier Holcim a le sourire. Le canton de Vaud accepte que l'entreprise installée à Eclépens (VD) exploite la carrière de La Birette sur le massif du Mormont. Au grand dam des défenseurs de l'environnement. ATS